

# FO

LA FORCE SYNDICALE

**Force Ouvrière**  
Voies Navigables de France



## Déclaration Préalable au CTU Plénier-Public du 17 décembre 2020

Monsieur le Président,

Alors que le PLF2021 n'est toujours pas adopté, mais que ses conséquences en terme de réduction d'effectifs s'annoncent une nouvelle fois désastreuses, nous tenons à vous alerter sur les conséquences de ces *purges*, engagées sans répit depuis la création de l'établissement:

Avec près de 800 ETP supprimés depuis sa création (soit l'équivalent de près de deux Directions Territoriales), l'Etablissement n'a plus les moyens de fonctionner ni d'assurer ses missions.

Il n'a d'autre choix que d'enchaîner les incessantes réorganisations dans les DT et au siège, réorganisations qui déstabilisent les agents en les privant de leurs repères, et en leur ôtant toute visibilité sur leur avenir professionnel et au final aggravent les RPS au sein de l'établissement.

L'hémorragie se poursuit, mais jusqu'à quand, Jusqu'à la mort de notre établissement?

« C'est un peu comme si en mécanique on augmentait les efforts sur un arbre en diminuant le diamètre, ça finit par casser! »

Pour minimiser cet état de fait, vous utilisez le mot passe partout : travail en « mode dégradé » !

C'est inadmissible de s'y résigner ! Le mode dégradé est déjà le mode normal, quelle est la prochaine étape ?

Dans ce contexte, la présentation ce jour du Plan de Continuité de VNF relève soit d'une mascarade, soit d'une provocation :

Fédération de l'Équipement de l'Environnement des Transports et des Services – Confédération générale du travail – FORCE OUVRIERE  
Cartel EPA-VNF- Secrétaire : Sébastien Beudaert 06 80 40 46 23 ou [sebastien.beudaert@vnf.fr](mailto:sebastien.beudaert@vnf.fr)

Représentant Force Ouvrière au CTU

Titulaires : BEUDAERT SEBASTIEN : [sebastien.beudaert@vnf.fr](mailto:sebastien.beudaert@vnf.fr) – LARROQUE DOMINIQUE : [dominique.larroque@vnf.fr](mailto:dominique.larroque@vnf.fr) – MAURER BERTRAND : [bertrand.maurer@vnf.fr](mailto:bertrand.maurer@vnf.fr) – GEOFFROY ARNAUD : [arnaud.geoffroy@vnf.fr](mailto:arnaud.geoffroy@vnf.fr)  
Suppléants : SEDLAK PATRICIA : [patricia.sedlak@vnf.fr](mailto:patricia.sedlak@vnf.fr) – MONDRAGON GERARD : [gerard.mondragon@vnf.fr](mailto:gerard.mondragon@vnf.fr) – MARTINET ETIENNE : [etienne.martinet@vnf.fr](mailto:etienne.martinet@vnf.fr) – BRIDOUX NATHALIE : [nathalie.bridoux@vnf.fr](mailto:nathalie.bridoux@vnf.fr)

En effet comment pouvez-vous prétendre que nous allons être en mesure d'intervenir pour gérer les différentes crises auxquelles VNF va être confronté dans les années à venir (crises de plus en plus fréquentes) alors que nous n'avons même plus les moyens de fonctionner au quotidien. A cet égard, les récentes crues sur les bassins de la Seine et de Centre Bourgogne ont démontré, outre la vétusté de nos ouvrages, notre très grande fragilité en terme de moyens humains et la désorganisation qui en résultait.

Les baisses incessantes d'effectifs vous obligent à réorganiser tous les deux mois les différents services (on le voit ici avec le domaine). Les personnels n'ont plus de vision même annuelle de leurs missions ou métiers et vous nous inventez le GBCP de la filière Domaniale dont l'unique raison est de palier aux baisses d'effectif, sans tirer le bilan des réorganisations précédentes.

**Force Ouvrière**, s'oppose à toute nouvelle suppression, transfert ou externalisation de missions, et exige au contraire le redéploiement de missions techniques utiles pour le portage des politiques publiques.

## Déclaration Préalable au CTU Public du 17 décembre 2020

En ce qui concerne les sujets du CTU public, ils sont très en lien avec le PLF 2021, et le projet de modernisation de VNF puisqu'il s'agit d'examiner deux dispositifs « d'accompagnement » du projet de modernisation de VNF : d'une part le projet de décret ICT et d'autre part la note de gestion relative à la mise en œuvre de la rupture conventionnelle.

Tout en rappelant son opposition à ces projets de restructuration, FO prend acte de la sortie de ces deux dispositifs.

Concernant le projet de décret ICT, ce texte, tel qu'il nous est présenté ce jour, et sous réserve qu'il soit effectivement adopté en l'état par le gouvernement, contient des dispositions plus favorable que l'actuel décret sur l'ITA.

Nous regrettons toutefois qu'il ne concerne que les personnels d'exploitation. Si cette catégorie va être très impactée par les réorganisations à venir, elle ne sera pas la seule, et le décret ITA a par ailleurs montré ses limites. Nous sommes en outre très surpris que le dispositif ne couvre que les deux prochaines années alors que le projet de modernisation va se poursuivre bien au-delà.

Concernant le projet de note de gestion sur la rupture conventionnelle, la présentation que vous en faites aujourd'hui répond à notre demande de clarification

sur ce dossier et permettra d'apporter dans les prochaines semaines les réponses aux très nombreux agents qui ont déposé des dossiers en 2020 et qui n'ont toujours pas de réponse.

Nous prenons acte de la transparence dont fait preuve VNF sur ce dossier. Toutefois, avec cette transparence, les masques tombent :

Ce dispositif dont tant d'agents pensaient pouvoir bénéficier, va vite se transformer en « miroir aux alouettes » : en effet il n'est conçu que pour favoriser les projets de restructurations de l'employeur public.

Nous l'avons exprimé à de nombreuses reprises, la rupture conventionnelle ne sera accordée que si VNF y trouve un intérêt. La note de gestion (et plus particulièrement la grille d'analyse jointe en annexe 7) est sur ce point particulièrement explicite. En effet, elle stipule que seuls les agents dont le poste est concerné par une réorganisation en cours, ou susceptibles de l'être seront éligibles. A cela s'ajoute que les montants servis seront moins élevés si l'agent n'a pas de projet professionnel, et que VNF doit lui verser des indemnités de chômage.

Ainsi, les demandes d'agents non impactés par une réorganisation ne seraient pas prises en compte sauf « circonstances exceptionnelles ».

Si l'on ajoute à cela que la rupture conventionnelle peut être initiée à la demande de VNF dans le cadre d'une procédure qui ressemble beaucoup à une demande de licenciement, on voit clairement l'avenir très sombre qui se dessine pour les personnels, de plus en plus nombreux, qui seront affectés par des projets de réorganisation.

Pour ce qui y croyaient encore, nous sommes désolés de leur révéler la triste vérité :

**Le Père Noël n'existe pas, par contre, nous sommes moins affirmatifs concernant le Père Fouettard !!!**

Les élus **Force Ouvrière**

